



- Par publication ou notification le 13/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/07/2018



Conseil régional

ARRÊTÉ N° 17-255 du 19/12/2017

portant dispositions relatives à la sous-mesure 10.1 « Paiements en faveur des engagements agroenvironnementaux et climatiques » du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France pour la campagne 2018

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil ;
- VU le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune, et abrogeant les règlements (CEE) n°352/78, (CE) n°165/94, (CE) n°2799/98, (CE) n°814/2000, (CE) n°1200/2005 et n°485/2008 ;
- VU le règlement délégué (UE) n° 640/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les conditions relatives au refus ou au retrait des paiements et des sanctions administratives applicables aux paiements directs, le soutien au développement rural et la conditionnalité ;
- VU le règlement délégué (UE) n° 807/2014 de la Commission du 11 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et introduisant des dispositions transitoires ;
- VU le règlement d'exécution (UE) n°808/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- VU le règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le système intégré de gestion et de contrôle, les mesures en faveur du développement rural et la conditionnalité ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 78 ;

- VU le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des Programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- VU le décret n°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des Programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 ;
- VU le Cadre national approuvé par la Commission européenne le 2 juillet 2015;
- VU le Programme de développement rural régional de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 approuvé par la Commission européenne le 07 août 2015 et ses versions ultérieures ;
- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles D.341-7 à D. 341-19 relatifs aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique ;
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4231-3 alinéa 3 ;
- VU la délibération n°CR 08-14 du 13 février 2014 demandant l'autorité de gestion du FEADER pour la période 2014-2020 ;
- VU la délibération n°CP 15-217 du 9 avril 2015 relative à la mise en œuvre des mesures du Programme de développement rural FEADER 2014-2020 de la région Île-de-France.

Considérant ce qui suit,

(1) - La Région Île-de-France est l'autorité de gestion du Programme de développement rural FEADER de la région Île-de-France pour la période de programmation 2014-2020 ;

(2) - Le document cadre national (DCN) définit les modalités de mise en œuvre de la sous-mesures 10.1. Ce document, dont la portée est nationale, a été approuvé par la Commission européenne le 30 juin 2015.

(3) La Commission permanente réunie le 9 avril 2015 a autorisé la Présidente du Conseil régional à signer et publier au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France certains actes relatifs à l'exercice de l'autorité de gestion du FEADER.

ARRETE

Article I - Projets AgroEnvironnementaux et Climatiques (PAEC) retenus en 2018 en Ile-de-France pour la mise en œuvre des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) :

En application de l'article 28 du règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, un engagement dans des mesures agroenvironnementales et climatiques peut être demandé par les exploitants agricoles, pour les surfaces qu'ils exploitent au sein des territoires retenus pour la mise en œuvre de chacune de ces mesures, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.

Cet engagement peut aussi porter sur des surfaces exploitées hors des territoires retenus si le cahier des charges de la MAEC le prévoit.

Les territoires retenus en Île-de-France au titre de la campagne 2018 sont les suivants, une carte est présentée en annexe 1 :

➤ Site Natura 2000 des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny (17 parties de communes des Yvelines) : Bréval, Moisson, Freneuse, Rolleboise, Mousseaux-sur-Seine, Boissy-Mauvoisin, Follainville-Dennemont, Rosny-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Perdreauville, Guernes, Lommoye, Méricourt, Bonnières-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne, La Villeneuve-en-Chevrie, Jouy-Mauvoisin.

➤ Site Natura 2000 des boucles de la Marne (27 parties de communes de Seine-et-Marne) : Lesches, Carnetin, Thorigny-sur-Marne, Saâcy-sur-Marne, Mareuil-lès-Meaux, Congis-sur-Thérouanne, Germigny-l'Évêque, Isles-lès-Villenoy, Jablines, Condé-Sainte-Libiaire, Dampmart, Méry-sur-Marne, Mary-sur-Marne, Sainte-Aulde, Chamigny, Isles-les-Meldeuses, Luzancy, Trilbardou, Annet-sur-Marne, Jaignes, Précly-sur-Marne, Vignely, Chalifert, Tancrou, Armentières-en-Brie, Meaux, Charmentray

➤ Rivières du Loing et du Lunain (23 parties de communes en Seine-et-Marne) : Bagneaux-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Château-Landon, Darvault, Ecuelles, Episy, La Genevraye, Grez-sur-Loing, La Madeleine-sur-Loing, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montigny-sur-Loing, Montcourt-Fromonville, Moret-sur-Loing, Nanteau-sur-Lunain, Nemours, Nonville, Paley, Saint-Mammès, Saint-Pierre-les-Nemours, Souppes-sur-Loing, Treuzy-Levelay, Veneux-les-Sablons et Villemer.

➤ La Bassée (39 communes ou parties de communes en Seine-et-Marne) : Baby, Balloy, Barbey, Bazoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Châtenay-sur-Seine, Courcelles-en-Bassée, Egligny, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, La Grande-Paroisse, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, Luisetaines, Marolles-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Passy-sur-Seine, Saint-Germain-Laval, Saint-Sauveur-lès-Bray, Soisy-Bouy, Sourdun, La Tombe, Varennes-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine, Villuis, Vimpelles.

➤ ZSC Bois des Réserves, des Usages et de Montgé (4 parties de communes en Seine-et-Marne) : Cocherel, Coulombs-en-Valois, Dhuisy et Vendrest.

➤ Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (63 communes en Yvelines et en Essonne) : Bazoches-dur-Guyonne, La Boissière-Ecole, Bonnelles, Les Bréviaires, Bullion, La Celle-les-Bordes, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine, Dampierre-en-Yvelines, Les Essart-le-Roi, Galluis, Gambaiseuil, Gazeran, Grosrouvre, Hermeray, Jouars-Pontchartain, Levis-Saint-Nom, Longvilliers, Magny-les-Hameaux, Mareil-le-Guyon, Méré, Le Mesnil-Saint-Denis, Les Mesnuls, Milon-la-Chapelle, Mittainville, Montfort-L'Amaury, Orcemont, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-La-Forêt, La Queue-les-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Forget, Saint-Hilarion, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Saint-Rémy-l'Honoré, Senlisse, Sonchamps, Auffargis, Le Tremblay/Mauldre, Vieille-Eglise-en-Yvelines, Angervilliers, Boullay-Les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Janvry, Limours, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint Jean-de-Beauregard, Le Val Saint-Germain, Vaugrigneuse.

➤ Chevêche 78 - 95 (42 communes des Yvelines et 40 communes dans le Val d'Oise) : Adainville, Bazainville, Behoust, Boinvilliers, Boissets, Boissy-Mauvoisin, Bourdonné, Bréval, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Flacourt, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Gambais, Grandchamp, Gressey, La Hauteville, Houdan, Longnes, Maulette, Méneville, Mondreville, Montchauvet, Mulcent, Neauphlette, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Perdrauvilles, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Septeuil, Tacoignières, Le Tartre-Gaudran, Le Tertre-Saint-Denis, Tilly., Attainville, Baillets-en-France, Bellefontaine, Belloy-en-France, Bouqueval, Châtenay-en-France, Chennevières-lès-Louvres, Epinay-Champlâtreux, Ezanville, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Gonesse, Goussainville, Jagny-sous-Bois, Lassy, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Le Plessis-Luzarches, Le Thillay, Louvres, Luzarches, Maffliers, Mareil-en-France, Marly-la-Ville, Moisselles, Monsoult, Piscops, Puiseux-en-France, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Witz, Seugy, Vémars, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villeron, Villiers-le-Bel, Villiers-le-Sec.

➤ Territoire de Brie Est (38 communes ou partie de communes de Seine-et-Marne) : Amillis, Augers-en-Brie, Bannost-Villegagnon, Beton-Bazoches, Bezalles, Boisdon, Cerneux, Champcenest, La Chapelle-Saint-Sulpice, Chartronges, Chenoise, Chevru, Choisy-en-Brie, Courchamp, Courtaçon, Cucharmoy, Dagny, Fretoy, Jouy-Le-Chatel, Leudon-en-Brie, Longueville, Marets, Marolles-en-Brie, Montceau-les-Provins, Mortery, Pécy, Rouilly, Rupereux, Saint-Hilliers, Saint-Just-en-Brie, Saint-Loup-De-Naud, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Saint-Martin-du-Boschet, Saint-Siméon, Sancy-les-Provins, Vaudoy-en-Brie, Villiers-Saint-Georges, Vulaines-Les-Provins.

➤ Vallée du Petit Morin (11 communes de Seine-et-Marne) : Basseville, Bellot, Boitron, Hondevilliers, Orly sur Morin, Sablonnières, Saint Cyr sur Morin, Saint Ouen sur Morin, La Trétoire, Verdolot, Villeneuve sur Bellot.

➤ Pommeuse (8 communes de Seine-et-Marne) : Celle-Sur-Morin, Faremoutiers, Giremoutiers, Guerard, Maisoncelles-En-Brie, Mouroux, Pommeuse, Saint-Augustin.

➤ Goële et Multien (15 communes de Seine-et-Marne) : Vincy-Manoeuvre, Etrepilly, Plessis-Placy, Trocy-en-Multien, Marcilly, Barcy, Varreddes, Chambry, Penchard, Villeroy, Chauconin-Neufmontiers, Charny, Cregy-Les-Meaux, Poincy, Meaux.

➤ Marne et Gondoire (18 communes ou parties de communes de Seine-et-Marne) : Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup en Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermates, Jablines, Jossigny,

Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Saint-Thibault des Vignes, Thorigny sur Marne.

➤ Vexin Français (118 communes du Val d'Oise et des Yvelines) : Ableiges, Aincourt, Ambleville, Amenucourt, Arronville, Arthies, Auvers-sur-Oise, Avernes, Banthelu, Le Bellay-en-Vexin, Bennecourt, Berville, Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Bray-et-Lû, Breançon, Brignancourt, Brueil-en-Vexin, Buhy, Butry-sur-Oise, Cergy, Champagne-sur-Oise, La Chapelle-en-Vexin, Charmont, Chars, Chaussy, Chérence, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-et-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Courdimanche, Drocourt, Ennery, Epiais-Rhus, Evécquemont, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Frémainville, Frémencourt, Frouville, Gadancourt, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Genainville, Génicourt, Gommecourt, Gouzangrez, Grisy-les-Plâtres, Guernes, Guiry-en-Vexin, Guitrancourt, Haravilliers, Hardricourt, Haute-Isle, Le Heulme, Hédouville, Hérouville, Hodent, Issou, Jambville, Jouy-le-Moutier, Juziers, Labbeville, Lainville-en-Vexin, Limay, Limetz-Ville, Livilliers, Longuesse, Magny-en-Vexin, Marines, Maudetour-en-Vexin, Maurecourt, Ménouville, Menucourt, Meulan, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Montgeroult, Montreuil-sur-Epte, Moussy, Nesle-la-Vallée, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Oinville-sur-Montcient, Omerville, Osny, Parmain, Le Perchay, Pontoise, Procheville, Puisseux-Pontoise, La Roche-Guyon, Ronquerolles, Sagy, Sailly, Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Cyr-en-Arthies, Saint-Gervais, Saint-Martin-la-Garenne, Santeuil, Seraincourt, Tessancourt-sur-Aubette, Théméricourt, Theuville, Triel-sur-Seine, Us, Vallangoujard, Valmondois, Vauréal, Vaux-sur-Seine, Vétheuil, Vienne-en-Arthies, Vigny, Villers-en-Arthies, Wy-dit-Joli-Village.

➤ Zone prioritaire de l'aire d'alimentation de captage de Flins - Aubergenville (10 parties de communes des Yvelines) : Aubergenville, Bouafle, Epône, Flins-sur-Seine, Gargenville, Guerville, La Falaise, Les Mureaux, Meulan, Mézières-sur-Seine.

➤ Aire d'alimentation de captage de Blaru (5 communes ou parties de communes des Yvelines) : Blaru, Chauffour-lès-Bonnières, Cravent, La Villeneuve en Chevré, Lommoye.

➤ Ancoeur et Aire d'alimentation de captage Grenelle de Nangis (14 communes ou parties de communes de Seine-et-Marne) : Clos-Fontaine, Villeneuve-Les-Bordes, Rampillon, Saint-Ouen-En-Brie, Fontenailles, Grandpuits-Bailly-Carrois, Nangis, La Chapelle-Rablais, Fontains, Maison Rouge, Vanvillé, Vieux Champagne, Chateaubleau, La Croix en Brie.

➤ Aire d'alimentation de captage de la Voulzie du Durteint et du Dragon (8 communes ou parties de communes de Seine-et-Marne) : Beauchery-Saint-Martin, Chalautre-la-Grande, La Saulsotte (Aube), Montpothier (Aube), Léchelle, Louan-Villegruis-Fontaine, Saint Brice, Sourdun, Villiers Saint Georges, Voulton, Villenauxe la Grande (Aube), Le Mériot (Aube), Rouilly, Rupéroux, Courchamp, Saint-Hilliers, Chenoise, Mortery, Provins, Saint-Brice, Vulaine-les-Provins, Cucharmoy, la Chapelle Saint-Sulpice, Maison Rouge, Saint-Loup-de-Naud, Lizines, Sognolles en Montois.

➤ Gâtinais (25 communes de Seine-et-Marne) : Amponville, Arville, Aufferville, Bagneaux-sur-Loing, Beaumont-du-Gâtinais, Bougligny, Bourron-Marlotte, Burcy, Châtenoy, Chenou, Chevrainvilliers, Fay-Les-Nemours, Fromont, Garentreville, Gironville, Grez-Sur-Loing, Guercheville, Ichy, Larchant, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Ormesson, Saint-Pierre-Les-Nemours, Villiers-sous-Grez.

➤ Fosse de Melun - Basse Vallée de l'Yerres (56 communes de Seine-et-Marne) : Andrezel, Argentières, Aubepierre-Ozouer, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Boissettes, Boissise-la-

Bertrand, Boissise-le-Roi, Brie-Comte-Robert, Cesson, Champdeuil, Chatres, Chaumes-en-Brie, Chevry-Cossigny, Combs-la-Ville, Coubert, Courpalay, Courquetaine, Courtomer, Crevecoeur-en-Brie, Crisenoy, Dammarie-les-Lys, Evry-Gregy-sur-Yerre, Ferolles-Attilly, Fontenay-Tresigny, Gretz-Armainvilliers, Grisy-Suisnes, Guignes, La Houssaye-en-Brie, Le Mee-sur-Seine, Les Chapelles-Bourbon, Lésigny, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Marles-en-Brie, Melun, Moissy-Cramayel, Montereau-sur-le-Jard, Neufmoutiers-en-Brie, Ozoir-la-Ferriere, Ozouer-le-Voulgis, Presles-en-Brie, Reau, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Savigny-le-Temple, Seine-Port, Servon, Soignolles-en-Brie, Solers, Tournan-en-Brie, Verneuil-l'Etang, Vert-Saint-Denis, Voisenon, Yebles.

➤ Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole - SIERE (10 communes ou parties de communes de l'Essonne) : Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Bouray-sur-Juine, Cerny, Itteville, Janville-sur-Juine, La Ferté-Alais, Lardy, Mondeville, Saint-Vrain.

➤ Aire d'alimentation de captage de Villemer et Villeron (22 communes ou partie de communes de Seine-et-Marne) : Blennes, Chaintreaux, Chevry-en-Sereine, Darvault, Dormelles, Egreville, Flagy, La Genevraye, Lorrez-Le-Bocage-Préaux, Nanteau-sur-Lunain, Nonville, Paley, Poligny, Remauville, Saint-Ange-Le-Viel, Thoury-Ferottes, Treuzy-Levelay, Vaux-sur-Lunain, Villebeon, Villecerf, Villemarechal, Villemer.

➤ Continuités écologiques de Seine-et-Marne (434 communes ou parties de communes de Seine-et-Marne et une commune de Seine-Saint-Denis) : Montceaux-lès-Meaux, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Chauffry, Montolivet, Meilleray, Saint-Martin-des-Champs, Montenils, Lescherolles, La Chapelle-Moutils, Saint-Barthélemy, Montdauphin, La Ferté-Gaucher, Mauperthuis, Saint-Denis-lès-Rebais, Rebais, Aulnoy, Pézarches, Saint-Rémy-la-Vanne, Saint-Léger, Jouy-sur-Morin, Saints, Saint-Germain-sous-Doue, Boissy-le-Châtel, Touquin, Coulommiers, Doue, Beauthel, Chailly-en-Brie, Montcourt-Fromonville, Bransles, Saint-Ange-le-Viel, Dormelles, La Genevraye, La Madeleine-sur-Loing, Nemours, Rumont, Boulancourt, Treuzy-Levelay, Poligny, Villebéon, Chaintreaux, Nanteau-sur-Lunain, Remauville, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Villemer, Nonville, Villemarechal, Paley, Vaux-sur-Lunain, Flagy, Egreville, Darvault, Château-Landon, Buthiers, Souppes-sur-Loing, Héricy, Montmachoux, Cannes-Écluse, Pamfou, Rozay-en-Brie, Hautefeuille, Favières, La Chapelle-Iger, Esmans, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Voinsles, Machault, Marolles-sur-Seine, Salins, Saint-Germain-Laval, Diant, Noisy-Rudignon, Vulaines-sur-Seine, Forges, Samoreau, Sivry-Courtry, Châtillon-la-Borde, Varennes-sur-Seine, Valence-en-Brie, Les Écrennes, Montereau-Fault-Yonne, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, La Grande-Paroisse, Samoisi-sur-Seine, Avon, Laval-en-Brie, Thoury-Férottes, Voulx, Blandy, Boissy-aux-Cailles, Saint-Méry, Bombon, Champeaux, La Chapelle-la-Reine, Moisenay, Fontaine-le-Port, Fouju, Tousson, Arbonne-la-Forêt, Saint-Martin-en-Bière, Bois-le-Roi, Chailly-en-Bière, Barbizon, Le Vaudoué, Ury, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Cély, Fontainebleau, Noisy-sur-École, Fleury-en-Bière, Chartrettes, Recloses, Achères-la-Forêt, Saint-Sauveur-sur-École, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Soupplets, Gesvres-le-Chapitre, Forfry, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-Saint-Denis, Mortcerf, Villeneuve-le-Comte, Vignely, Guérard, Isles-lès-Villenoy, Dammartin-sur-Tigeaux, Mareuil-lès-Meaux, Germigny-l'Évêque, Monthyon, Nanteuil-lès-Meaux, Trilport, Villenoy, Trilbardou, Fublaines, Lieusaint, Villecerf, Blennes, Chevry-en-Sereine, Villeneuve-sous-Dammartin, Saint-Pathus, Compans, Méry-sur-Marne, Émerainville, Noisiel, Luzancy, Torcy, Le Plessis-Feu-Aussoux, Courcelles-en-Bassée, La Brosse-Montceaux, Saint-Mesmes, Thieux, Serris, Magny-le-Hongre, Chessy, Coupvray, Bailly-Romainvilliers, Montry, Carnetin, Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Lognes, Courtry, Vaires-sur-Marne, Villevaudé, Chelles, Croissy-Beaubourg, Collégien, Pontault-Combault, Saint-Fiacre, Bouleurs, Coutevroult, Villiers-sur-Morin, Voulangis, Condé-Sainte-Libiaire, Vaucourtois, Coulommies, Sancy, Tigeaux, Saint-Germain-sur-Morin, Esbly, Couilly-Pont-aux-Dames, Quincy-Voisins, Boutigny, Crécy-la-Chapelle, Messy, Charny, Douy-la-

Ramée, Puisieux, Saint-Mard, Longperrier, Dammartin-en-Goële, Oissery, Moussy-le-Neuf, Marchémoret, Rouvres, Vinantes, Mauregard, Moussy-le-Vieux, Fresnes-sur-Marne, Villeparisis, Charmentray, Claye-Souilly, Le Mesnil-Amelot, Ivorny, Le Plessis-aux-Bois, Gressy, Précly-sur-Marne, Nantouillet, Juilly, Othis, Mitry-Mory, Montgé-en-Goële, Annet-sur-Marne, Cuisy, Le Plessis-l'Évêque, Roissy-en-Brie, Le Pin, Nandy, Bréau, Nainville-les-Roches, Mormant, Quiers, Ville-Saint-Jacques, Champagne-sur-Seine, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Thomery, Montigny-sur-Loing, Saint-Mammès, La Chapelle-Gauthier, Morsang-sur-Seine, Le Coudray-Montceaux, La Rochette, Livry-sur-Seine, Nanteau-sur-Essonne, Tigery, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière, Maincy, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Dhuisy, Vendrest, Germigny-sous-Coulombs, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Cocherel, Nanteuil-sur-Marne, Citry, Ussy-sur-Marne, Tancrou, Jaignes, Sammeron, Chamigny, Crouy-sur-Ourcq, Sept-Sorts, La Ferté-sous-Jouarre, Coulombs-en-Valois, Reuil-en-Brie, Bussièrès, Ocquerre, Congis-sur-Thérouanne, Lizy-sur-Ourcq, Isles-les-Meldeuses, Changis-sur-Marne, Armentières-en-Brie, May-en-Multien, Mary-sur-Marne, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Pierre-Levée, La Haute-Maison, Villemareuil, Signy-Signets, Jouarre, Savins, Gastins, Léchelle, Poigny, Beauchery-Saint-Martin, Saint-Brice, Louan-Villegruis-Fontaine, Maison-Rouge, Provins, Chalautre-la-Grande, Voulton, Cerneux, Vimpelles, Mons-en-Montois, Thénisy, Lizines, Luisetaines, Soisy-Bouy, Chalmaison, Everly, Gurcy-le-Châtel, Paroy, Châtenay-sur-Seine, Sigy, Montigny-Lencoup, Hermé, Sourdun, Cessoy-en-Montois, Les Ormes-sur-Voulzie, Coutençon, Sainte-Colombe, Meigneux, Jutigny, Sognolles-en-Montois, Gouaix, Chalautre-la-Petite, Melz-sur-Seine, Égligny, Donnemarie-Dontilly, Coubron.

➤ Continuités écologiques des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise (449 communes ou parties de communes des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise) :

Ablis, Achères, Aigremont, Allainville, Andelu, Andrézy, Arnouville-lès-Mantes, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Auteuil, Autouillet, Bailly, Bazemont, Beynes, Boinville-en-Mantois, Boinville-le-Gaillard, Bois-d'Arcy, Boissy-sans-Avoir, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Buc, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Chatou, Chavenay, Coignières, Conflans-Sainte-Honorine, Crespières, Davron, Ecquevilly, Élancourt, Émancé, Épône, Feucherolles, Flins-sur-Seine, Fontenay-le-Fleury, Fontenay-Mauvoisin, Fourqueux, Freneuse, Garancières, Goupillières, Goussonville, Guerville, Guyancourt, Hargeville, Herbeville, Jeufosse, Jouy-en-Josas, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, La Falaise, La Verrière, Le Mesnil-le-Roi, Les Alluets-le-Roi, Les Clayes-sous-Bois, Les Loges-en-Josas, Les Mureaux, Louveciennes, Magnanville, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Ville, Marcq, Mareil-sur-Mauldre, Marly-le-Roi, Maule, Maurepas, Médan, Méricourt, Mézières-sur-Seine, Millemont, Montainville, Montesson, Montigny-le-Bretonneux, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Nézél, Noisy-le-Roi, Orgeval, Orphin, Orsonville, Paray-Douville, Plaisir, Poissy, Ponthévrard, Port-Villez, Prunay-en-Yvelines, Rennemoulin, Rocquencourt, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Cyr-l'École, Sainte-Mesme, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville, Saulx-Marchais, Soindres, Thiverval-Grignon, Thoiry, Toussus-le-Noble, Trappes, Triel-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Versailles, Vert, Vicq, Villennes-sur-Seine, Villepreux, Villette, Villiers-le-Mahieu, Villiers-Saint-Frédéric, Abbéville-la-Rivière, Angerville, Arpajon, Arrancourt, Authon-la-Plaine, Auvernaux, Auvers-Saint-Georges, Avrainville, Ballainvilliers, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Bièvres, Blandy, Boigneville, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Cutté, Boissy-le-Sec, Boissy-sous-Saint-Yon, Bondoufle, Bouray-sur-Juine, Boussy-Saint-Antoine, Boutervilliers, Boutigny-sur-Essonne, Bouville, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Breux-Jouy, Brières-les-Scellés, Brouy, Bruyères-le-Châtel, Buno-Bonnevaux, Cerny, Chalo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Chamarande, Champcueil, Champlan, Champmotteux, Chatignonville, Chauffour-lès-Étréchy, Cheptainville, Chevannes, Chilly-Mazarin, Congerville-Thionville, Corbeil-Essonnes, Corbreuse, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, D'Huisson-Longueville,

Dourdan, Draveil, Écharcon, Égly, Épinay-sur-Orge, Estouches, Étampes, Étiolles, Étréchy, Fleury-Mérogis, Fontaine-la-Rivière, Fontenay-lès-Briis, Fontenay-le-Vicomte, Gironville-sur-Essonnes, Gometz-le-Châtel, Guiberville, Guigneville-sur-Essonnes, Guillerval, Igny, Itteville, Janville-sur-Juine, La Ferté-Alais, La Forêt-le-Roi, La Forêt-Sainte-Croix, La Norville, La Ville-du-Bois, Lardy, Le Coudray-Montceaux, Le Plessis-Pâté, Les Granges-le-Roi, Les Ulis, Leudeville, Leuville-sur-Orge, Linas, Lisses, Longjumeau, Longpont-sur-Orge, Maisse, Marcoussis, Marolles-en-Beauce, Marolles-en-Hurepoix, Massy, Mauchamps, Mennecy, Méréville, Mérobert, Mespuits, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-École, Mondeville, Monnerville, Montgeron, Montlhéry, Morangis, Morigny-Champigny, Morsang-sur-Seine, Nainville-les-Roches, Nozay, Ollainville, Oncy-sur-École, Ormoy, Ormoy-la-Rivière, Orsay, Orveau, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Plessis-Saint-Benoist, Prunay-sur-Essonnes, Puiset-le-Marais, Pussay, Richarville, Ris-Orangis, Roinville, Roinvilliers, Saclas, Saclay, Saint-Aubin, Saint-Chéron, Saint-Cyr-la-Rivière, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Escobille, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Hilaire, Saint-Maurice-Montcouronne, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Vrain, Saint-Yon, Saulx-les-Chartreux, Sermaise, Soisy-sur-École, Soisy-sur-Seine, Souzy-la-Briche, Tigery, Torfou, Valpuiseaux, Varennes-Jarcy, Vaugrigneuse, Vauhallan, Vayres-sur-Essonnes, Verrières-le-Buisson, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Videlles, Vigneux-sur-Seine, Villabé, Villebon-sur-Yvette, Villeconin, Villejust, Villeneuve-sur-Auvers, Villiers-le-Bâcle, Villiers-sur-Orge, Wissous, Argenteuil, Arnouville, Asnières-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Bonneuil-en-France, Bouffémont, Bruyères-sur-Oise, Chaumontel, Chauvry, Cormeilles-en-Parisis, Éragny, Frépillon, Groslay, Herblay, Le Plessis-Bouchard, L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Montigny-lès-Cormeilles, Montmorency, Mours, Nerville-la-Forêt, Neuville-sur-Oise, Nointel, Noisy-sur-Oise, Persan, Pierrelaye, Presles, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Ouen-l'Aumône, Saint-Prix, Sarcelles, Survilliers, Taverny, Vaudherland, Villiers-Adam.

Article III - Exécution du présent arrêté :

Le directeur général des services de la Région, les directeurs des guichets-unique - services-instructeurs de la mesure et l'Agence de services et de paiement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France.



Valérie PECRESSE